



Fédération des **A**ssociations **I**ndépendantes
de **D**éfense des **É**pargnants pour la **R**etraite

Les Colloques de la FAIDER

L'AVENIR DE L'ÉPARGNE LONGUE & DE L'ASSURANCE-VIE

Spécial Élection Présidentielle 2022

Jeu*di* 17 février 2022



Contact PRESSE :

Florence Alexis – tél 01 56 68 85 10 - email : florence.alexis@faider.org

FAIDER - 36, avenue de Wagram 75008 Paris - www.faider.org / contact@faider.org

SPONSORS



PARTENAIRES MÉDIAS



PARTENAIRES ÉTUDES





Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite



FAIDER = la voix de 1,3 millions d'épargnants

Membres



La FAIDER fédère de nombreuses associations d'épargnants français. Ces associations comptent à leur tour plus de 1,3 millions d'épargnants personnes physiques. Cela fait de la FAIDER de loin la plus grande organisation représentative des épargnants en France.

Les associations membres de la FAIDER sont des associations indépendantes d'épargnants souscriptrices de contrats d'assurance vie, souscriptrices de plans d'épargne retraite (PERP, PER), ou d'épargnants en actions.

Ce sont :

- **ADAM**, Association de Défense des Actionnaires Minoritaires
- **AGIPI**, Association d'assurés pour la Retraite, l'Épargne et la Prévoyance
- **AGIPI-RETRAITE**, Association d'assurés pour la Retraite, l'Épargne et la Prévoyance
- **ALR**, Association Liberté Retraite de la Banques Postale
- **AMIREP**, Association moderne pour l'Information sur les Retraites, l'Épargne et la Prévoyance
- **AMPLI** Association, Association Mutuelle des Professions Libérales & Indépendantes
- **ANCRE**, Association Nationale pour la Couverture des Risques, la Retraite et l'Épargne
- **ASAC FAPÈS**, Fédération des Associations de Prévoyance et d'Entraide Sociale
- **AVENIR RETRAITE**
- **GAIPARE**, Groupement Associatif Interprofessionnel Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne
- **GAIPARE ZEN**, Groupement d'Épargne Retraite Populaire
- **P.E.R.F.**, Association pour la Promotion de l'Épargne et la Retraite des Français

La FAIDER comprend aussi des personnalités qualifiées :

- Charles Henri d'Auvigny, Président de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement
- Daniel Haguët, Professeur de finance à l'EDHEC Business School

Représentativité

La FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite) est la **plus importante organisation représentative des épargnants** :

1,3 million d'épargnants en France
qui détiennent globalement plus de
45 milliards d'euros d'épargne longue et de retraite.

C'est également la plus importante des fédérations nationales d'épargnants au niveau européen.

Missions

La FAIDER a pour objet de :

- ▶ Favoriser la protection des personnes et des patrimoines, notamment en rapport avec la vie et la santé, par le développement de l'épargne, l'épargne retraite, la prévoyance et l'assurance dépendance ;
- ▶ Veiller et intervenir auprès de toute instance privée ou publique, sur tout dispositif légal ou réglementaire, national ou européen, de nature à contrevenir aux intérêts des adhérents des associations membres ;
- ▶ Établir et entretenir des relations de qualité entre les associations membres ;
- ▶ Constituer une force d'information et de proposition, notamment pour promouvoir une éthique professionnelle dans l'intérêt de l'ensemble des épargnants et des assurés ;
- ▶ Défendre les intérêts généraux des adhérents des associations membres et coordonner leur action ; et à ce titre elle peut engager toute action publique ou collective nécessaire pour atteindre son objectif.
- ▶ Organiser la meilleure représentation possible de ses membres et de leurs adhérents auprès des différentes instances professionnelles et des pouvoirs publics.

La FAIDER travaille en concertation et est en veille sur les sujets liés à l'assurance vie et l'épargne longue comme la retraite avec les PERP, contrats Madelin, PERCO, les PER. La FAIDER est force de proposition sur les projets réglementaires et fiscaux concernant les épargnants et les assurés vie.

Elle a été particulièrement active et efficace ces dernières années, notamment pendant l'élaboration de la loi PACTE.

Via ces associations indépendantes d'épargnants, la FAIDER est la voix experte des épargnants auprès de Bercy, du Gouvernement, du Parlement. Elle siège comme représentante des épargnants auprès de de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de l'ACPR (à sa Commission Consultative des Pratiques commerciales), et du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) du ministère de l'économie et des finances.

Elle est également membre française de l'ONG européenne BETTER FINANCE qui rassemble les associations nationales d'épargnants européennes.

Son actuel président, **Guillaume Prache**, est Délégué général de BETTER FINANCE et expert auprès de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions (EIOPA), de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), et de l'AMF française, représentant les épargnants et assurés. Il est aussi membre du CCSF.

14h00 / Bienvenue et introduction par **Guillaume Prache**, Président de la FAIDER

14h05 / Intervention vidéo de **Bruno Le Maire**, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

14h20 / Table ronde n° 1 modérée par la journaliste **Sidonie Watrigant**

Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

Thèmes introduits par **Jean-François BAY**, Directeur général de Quantalys :

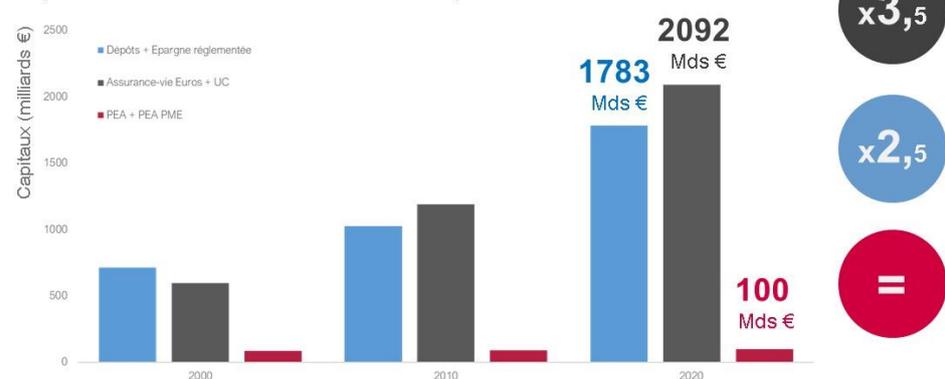
Données récentes - sources QUANTALYS, FAIDER, BETTER FINANCE) sur le renforcement de la répression financière et fiscale et son impact sur l'épargne longue, le développement de la finance "durable" et ses challenges ("greenwashing"...))

- **Sébastien Raspiller**, Chef du service du financement de l'économie au Ministère de l'Économie et des Finances
- **Laurent Saint-Martin**, Rapporteur général de la Commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Robert Ophèle**, Président de l'Autorité des Marchés Français (AMF)
- **Olivier Babeau**, Professeur d'économie, Institut Sapiens
- **Éric Pinon**, Président de l'Association Française de Gestion (AFG)
- **Guillaume Prache**, Président de la FAIDER

Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

1 - Un stock d'épargne très important

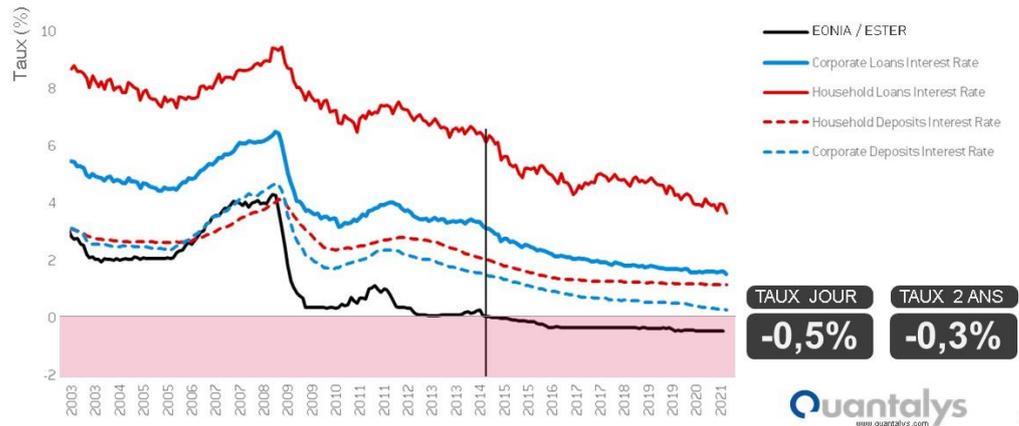
Evolution de l'épargne des ménages français sur 20 ans
(source : BDF - ACPR - FFA - QUANTALYS / Données en milliards € à fin 2020)



Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

2 - Des taux d'intérêt bas en zone euro

Evolution des taux d'intérêt et impact sur les taux de financement des entreprises et des ménages
(source : BCE - BRUEGEL - QUANTALYS / Données à fin juillet 2021)

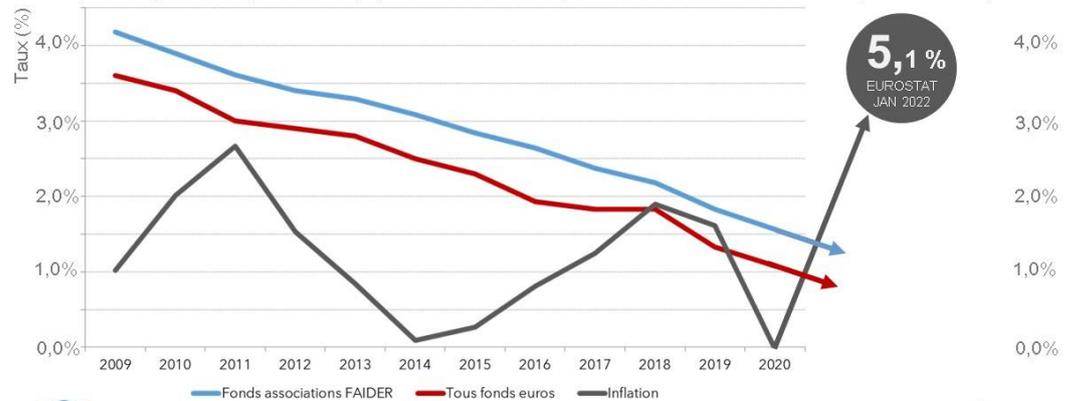


Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

3 - Une inflation plus élevée

Performance moyenne annuelle des fonds en euros « classiques » 2009-2020

(source : FFA (France assureurs), GoodValueforMoney.eu, FAIDER / Fonds en euros classiques: excluent les fonds en euros à dominante immobilière, etc. / Données fin 2020)



Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

4 - Les investisseurs reviennent en Bourse, + jeunes + spéculatifs mais... moins experts

Statistiques illustrant le retour des particuliers sur les marchés Actions

(source : EURONEXT - BDF - AMF Baromètre de l'épargne et de l'investissement - Décembre 2021)

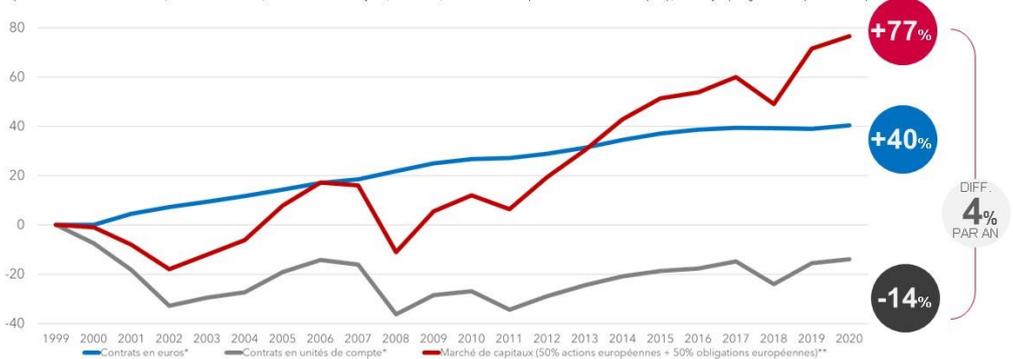
- 2,5 millions d'investisseurs actifs par trimestre **x 2,5** (par rapport à 1 million en 2019)
- L'âge moyen des particuliers passe en dessous de 50 ans **- 8 ans** (par rapport à 2019)
- L'âge moyen des « néo-brokers » **36 ans** (par rapport à 2019)
- Leur poids sur le volume de transactions en Bourse est passé de 10% à 22% au Q3 2021 **x 2,2** (par rapport à 2018)
- + 400 000 néo-brokers actifs en France **x 12** (par rapport à 2018)
- Une connaissance financière en recul **+ 10%** (par rapport à 2020)
62% des français estiment mal s'y connaître

Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

5 – Dans un environnement de taux bas, le niveau des frais est un sujet pour les épargnants

Performances réelles de l'assurance-vie France 1999-2020*

(source : BETTER FINANCE, France Assureurs, GoodValueforMoney.eu, Eurostat, STOXX: All Europe Total Market Index (TMI), Barclays (obligations EU) – Fin 2020)



* Attention, les performances des marchés de capitaux sont brutes de frais (sans frais) – UC: Performance annuelle moyenne des UC distribués en France selon la FFA/France Assureurs
* performances réelles nettes de frais | ** performances réelles sans frais

Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

6 - Les besoins de financement ne manqueront pas dans le futur comme autant d'opportunités d'investissement



Comment réussir le développement de l'épargne longue ?

7 - Les investisseurs veulent donner du sens et avoir un impact sur la planète

Evolution de la collecte nette annuelle sur les fonds et ETF ISR

(source : QUANTALYS | Univers des fonds et ETF UCITS distribués en Europe, tous investisseurs confondus | Données à fin décembre 2021)



15h35 / Table ronde n° 2 modérée par Jean Berthon, Vice-Président de la FAIDER

Les programmes de l'élection présidentielle : réponses des candidats aux questions des épargnants. (par ordre alphabétique)



Gilles Carrez
Député du Val-de-Marne
Ancien Président de la Commission
des finances de l'Assemblée nationale



Guillaume Duval
Conseiller économique
de Yannick Jadot 2022



Emmanuel Miquel
Relais pour la Majorité présidentielle



Philippe Nguyen
Conseiller économique
M La France



Alexis Villepelet
pour Nicolas Dupont-Aignan
Porte-parole du parti



En attente de confirmation :

Un représentant d'Éric Zemmour



Un représentant d'Anne Hidalgo



16h35/ Pause

17h00 / Table ronde n° 3 modérée par la journaliste Sidonie Watrigant

L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

Thèmes introduits par **Jean-François BAY**, Directeur général de Quantalys

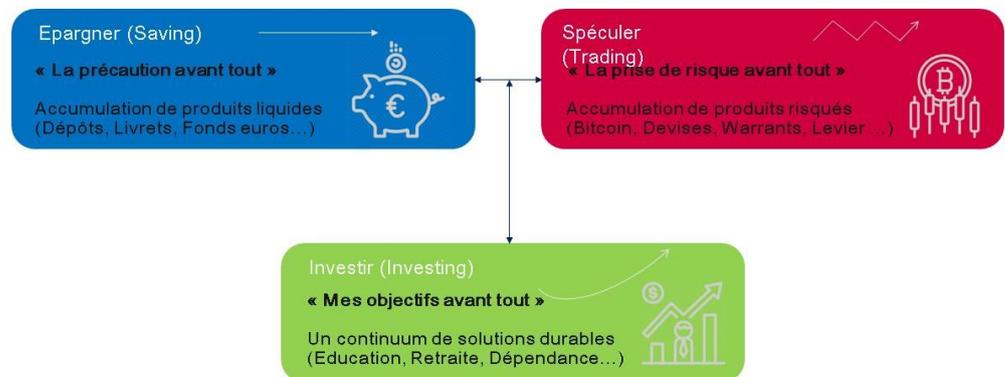
Données récentes – sources QUANTALYS, GoodValueforMoney, FAIDER, BETTER FINANCE) : la protection contre les risques liés au grand âge, les prélèvements obligatoires sur l'assurance vie, la transparence et l'impact des frais...

- **Stéphane Sautarel**, Sénateur *Les Républicains*, secrétaire de la Commission des Finances du Sénat
- **Christian Eckert**, ancien Secrétaire d'État au Budget et ex-Rapporteur du budget
- **Jean-Paul Faugère**, Vice-Président de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
- **Jean-Hervé Lorenzi**, Titulaire de la chaire de recherche *Transitions Démographiques, Transitions Économiques*
- **Florence Lustman**, Présidente de France Assureurs
- **Jean Berthon**, représentant de la FAIDER
- **Stéphanie Yon-Courtin**, Vice-Présidente de la commission économique du Parlement européen (vidéo)

18h15 / Conclusion par **Guillaume Prache**, Président de la FAIDER

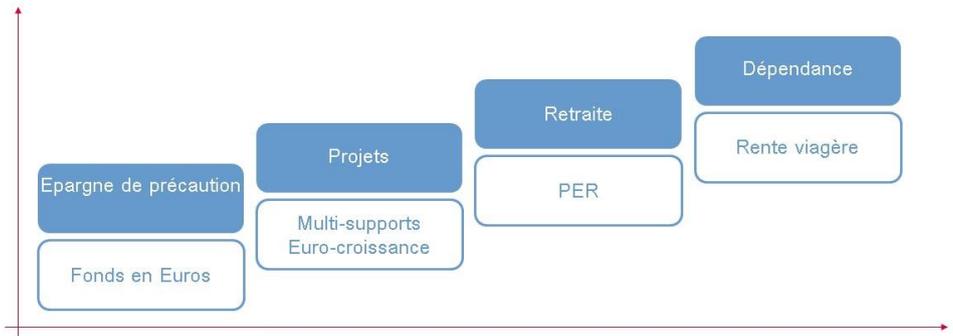
L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

1 – A condition de sortir de la bipolarisation Epargne de précaution / Spéculation ?



L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

2 – A condition d'offrir un continuum de solutions en adéquation avec les objectifs ?



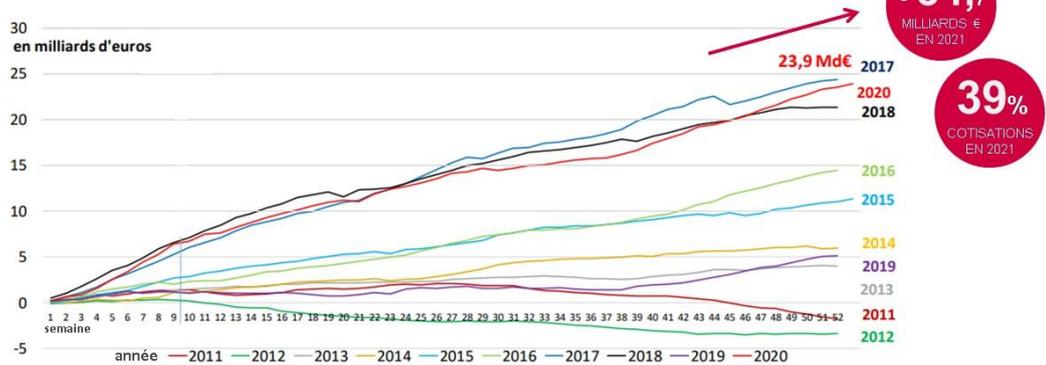
COLLOQUE FAIDER – 17 FEVRIER 2022
L'AVENIR DE L'ÉPARGNE LONGUE & DE L'ASSURANCE-VIE



L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

5 – A condition de transformer les épargnants en investisseurs ?

Evolution de la collecte nette hebdomadaire cumulée sur les supports en unités de compte
(source : Collecte prudentielle sur les flux d'assurance vie – ACPR - Fin 2021)



COLLOQUE FAIDER – 17 FEVRIER 2022
L'AVENIR DE L'ÉPARGNE LONGUE & DE L'ASSURANCE-VIE

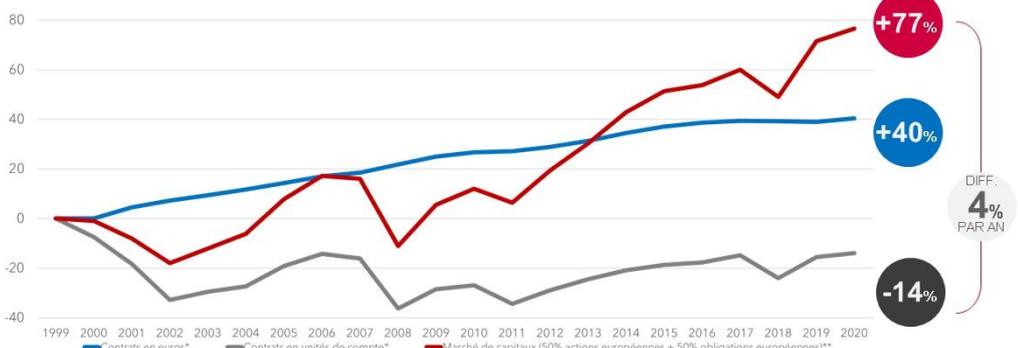


L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

3 – A condition que le niveau des frais des produits soit faible et la transparence élevée ?

Performances réelles de l'assurance-vie France 1999-2020*

(source : BETTER FINANCE, France Assureurs, GoodValueforMoney.eu, Eurostat, STOXX All Europe Total Market Index (TMI), Barclays (obligations EU) – Fin 2020)



* Attention, les performances des marchés de capitaux sont brutes de frais (sans frais) – UC : Performance annuelle moyenne des UC distribués en France selon la FFA/France Assureurs
** performances réelles nettes de frais | ** performances réelles sans frais



COLLOQUE FAIDER – 17 FEVRIER 2022
L'AVENIR DE L'ÉPARGNE LONGUE & DE L'ASSURANCE-VIE



L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

5 – A condition de faire appel à des UC moins chargées ?

Performance et Frais de gestion des fonds Actions France selon la part : Retail / Clean Share / ETF *
(source : GoodValueforMoney.eu – Fin 2020)

	Perf. Ann. 5 ans*	Diff. Perf. Ann. vs ETF	Frais de gestion*	Diff. Frais vs ETF	Total des frais courants*	Diff. Total Frais vs ETF
Actions France	2016-2020					
Part Retail	4,07%	-1,99%	1,98%	1,46%	2,88%	1,46%
Part Clean Share	5,52%	-0,54%	1,14%	0,62%	2,04%	0,62%
ETF	6,06%	0,00%	0,52%	0,00%	1,42%	0,00%
CAC 40 GR	7,82%					

Poids des ETF et Clean Share dans les contrats distribués en France par Distributeur

(source : GoodValueforMoney.eu – Fin 2020)

Distributeur	Bancassurance	Agents	Internet
Part Retail	99,0%	99,1%	92,5%
Part Clean Share	0,4%	0,9%	0,9%
ETF	0,6%	0,0%	6,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Rétro commissions moyennes sur UC	0,77%	0,75%	0,74%

* excluding additional charges if under delegated management

L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

5 – A condition de faire appel à des UC vertes, responsables, solidaires ?

Poids des fonds ISR dans les contrats d'assurance-vie et les PER distribués en France

(source : Quantalys – 592 contrats et 69 PER à fin décembre 2021)

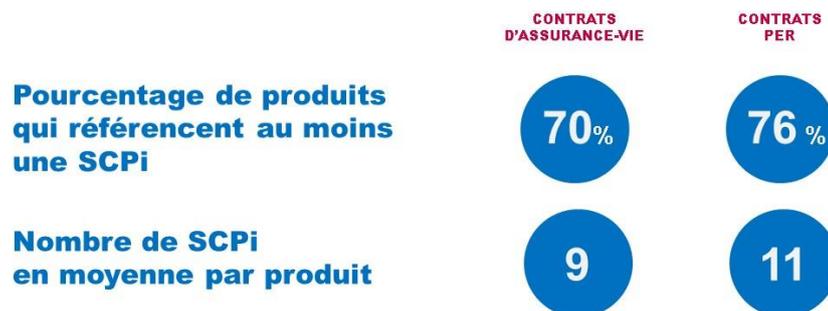


L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

6 – A condition de profiter de l'illiquidité pour mettre des UC tangibles ?

Poids des SCPI dans les contrats d'assurance-vie et les PER distribués en France

(source : Quantalys – 592 contrats et 69 PER à fin décembre 2021)



L'assurance-vie, toujours le placement privilégié pour l'épargne longue et la retraite ?

7 – A condition de faire appel à la gestion pilotée ?

Les seuils réglementaires minimums d'encours sécurisés dans le cadre de la gestion financière d'un PER

(source : Loi Pacte - Quantalys)

	Horizon Prudent	Horizon Equilibré	Horizon Dynamique
+10 ans avant la retraite	30% sécurisé minimum	0% sécurisé minimum	0% sécurisé minimum
10 ans avant la retraite	60% sécurisé minimum	20% sécurisé minimum	0% sécurisé minimum
5 ans avant la retraite	80% sécurisé Minimum	50% sécurisé Minimum	30% sécurisé Minimum
2 ans avant la retraite	90% sécurisé minimum	70% sécurisé minimum	50% sécurisé minimum

Olivier BABEAU, Économiste et universitaire

Docteur en sciences de gestion, diplômé de 3ème cycle en économie et en philosophie, agrégé d'économie, ancien élève de l'ENS de Cachan, diplômé de l'ESCP. Professeur à l'Université de Bordeaux depuis 2014 il est Président de l'Institut Sapiens, laboratoire d'idées indépendant qui vise à éclairer le débat économique et social. Il est notamment l'auteur de "La Nouvelle Ferme des Animaux, fable politique et économique à l'usage des hommes" (2016), "L'Horreur politique, l'État contre la société" (2017) et "Éloge de l'hypocrisie" (2018) et "Le Nouveau désordre numérique" (2020). Il est notamment chroniqueur pour Les Échos, Le Figaro, L'Opinion, Franc-Tireur, LCI.



Jean-François BAY, Directeur général de QUANTALYS

Directeur général de la filiale française de Morningstar, après avoir créé avec succès plusieurs sociétés et plateformes spécialisées, J-F. Bay est par ailleurs membre honoraire-fondateur de l'Association française des Investisseurs Institutionnels (AFZI) ; il a été membre de la commission Organisation et Fonctionnement des marchés de l'AMF, professeur associé à l'Université Paris Dauphine et administrateur-trésorier de la Chambre nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF). Ces fonctions et expériences font de lui une personnalité de premier plan dans l'industrie financière tant en France qu'à l'international.



Jean BERTHON, Vice-Président de la FAIDER

Ancien élève de l'École Polytechnique, membre agrégé de l'Institut des Actuaire Français, Président de GAIPARE Zen, Vice-Président de la FAIDER et Vice-Président de BETTER FINANCE (Fédération Européenne des Usagers des Services Financiers), il est Trésorier de l'Institut Louis Bachelier et administrateur de la F2iC (Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'Investissement), administrateur de l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires) et Membre de la Commission Épargnants de l'AMF. Il est par ailleurs Président de l'ONG Actuaire du Monde.



Christian ECKERT, ancien Secrétaire d'État chargé du budget et des comptes publics

Élève de l'ENS et agrégé de mathématiques, maire et conseiller régional à partir de 1998, il est membre du Parti socialiste (PS) de 1981 à 2021 et député de Meurthe-et-Moselle de 2007 à 2014. Rapporteur général de la commission des Finances, de l'Économie et du Contrôle budgétaire en 2012, il est nommé secrétaire d'État auprès de Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, chargé du Budget en avril 2014, dans le premier gouvernement Valls, et maintenu dans cette fonction dans les gouvernements Valls II et Cazeneuve. Il est l'auteur de "Un ministre ne devrait pas dire ça..." en 2018 (Ed. R. Laffont).



Jean-Paul FAUGÈRE, Vice-Président de l'ACPR

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'IEP de Paris et de l'ENA, il occupe ensuite des fonctions de contrôle, de conseil et de direction au Conseil d'État (1983 /1990), puis au Commissariat à l'Énergie Atomique (1990 /1994) et au sein de différents cabinets ministériels. Préfet entre 1997 et 2007, après avoir été directeur de cabinet du Premier Ministre F. Fillon de 2007 à 2012, il rejoint CNP Assurances en tant que président du conseil d'administration.



Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances & de la Relance

Ministre de l'Économie et des Finances par deux fois dans les gouvernements d'Édouard Philippe, sous la présidence d'Emmanuel Macron, normalien, agrégé de lettres modernes, diplômé de Sciences Po Paris et ancien élève de l'ENA, Bruno Le Maire commence sa carrière comme conseiller des affaires étrangères au Quai d'Orsay. En 2005, il suit Dominique de Villepin à Matignon comme conseiller, puis directeur de cabinet du Premier ministre de 2006 à 2007 avant d'être élu député de l'Eure. Secrétaire d'État aux Affaires européennes en 2008, il est nommé ministre de l'Agriculture et de la Pêche en juin 2009, dans le gouvernement de François Fillon. Il est réélu député de l'Eure en 2012 et en 2017 et candidat à la présidence de l'UMP en 2014 puis à la primaire de la droite et du centre en 2016. Sa réforme relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite "Loi PACTE", est votée en 2019



Jean-Hervé LORENZI, Professeur et économiste

Docteur en sciences économiques et agrégé des Facultés de Droit et de Sciences économiques, Président fondateur du Cercle des Économistes, Président de l'association pour les Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence. Il est titulaire de la Chaire "Transitions démographiques, transitions économiques" de la Fondation du Risque et Directeur de la rédaction de la Revue Risques.



Florence LUSTMAN, Présidente de France Assureurs

Présidente de la Fédération Française de l'Assurance depuis 2019, elle a été inspectrice générale puis directrice financière et des affaires publiques du Comex de La Banque Postale de 2012 à 2019. Entre 2007 et 2012, elle a assuré le pilotage interministériel du Plan Alzheimer et son rayonnement international. De 2000 à 2007, elle a dirigé la Commission de Contrôle des Assurances en tant que Secrétaire générale. Elle a été membre fondateur du CEIOPS, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, (devenu EIOPA). F. Lustman est Inspectrice générale des finances et Ingénieur général des Mines.



Albéric de MONTGOLFIER, Sénateur d'Eure-et-Loir, Rapporteur général de la Commission de Finances du Sénat (2014/2020), et aujourd'hui Vice-président.

Diplômé de Paris II, de Paris-Dauphine et de l'IEP de Paris, il a collaboré aux cabinets d'audit et conseil Ernst & Young, au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. Président du Conseil général, puis du Conseil départemental UMP d'Eure-et-Loir (2001/2017), il est élu sénateur en 2008, vice-président de la commission des finances (2011 à 2014) puis Rapporteur général jusqu'en 2020. Réélu sénateur et Vice-président de la commission des Finances en 2020, il est en outre président de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.



Robert OPHÈLE, Président de l'AMF

Diplômé de l'ESSEC, Robert Ophèle rejoint la Banque de France en 1981 où il effectuera la plus grande partie de sa carrière professionnelle, dans le contrôle bancaire, la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire et la gestion financière de la Banque centrale. Il a été détaché à la FED, directeur du budget et du contrôle de gestion, adjoint au directeur général des Études et relations internationales, puis directeur général des Opérations avant d'occuper le poste de second sous-gouverneur de la Banque de France de janvier 2012 à juillet 2017 ; à ce titre il a été membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE. En Août 2017, il est nommé Président de l'Autorité des marchés financiers.

**Éric PINON, Président d'AFG**

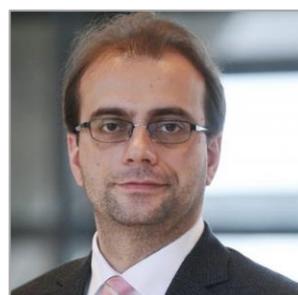
Président de l'AFG depuis mai 2017, Eric Pinon est également Senior Advisor de la Financière de l'Echiquier. Il a démarré sa carrière en 1978 chez l'agent de change Michel Puget. Il sera l'un des dirigeants de cette société jusqu'à la fusion avec le groupe Barclays en 1989. En 1989, il crée Europe Egide Finance qu'il dirigera jusqu'à sa cession en 2003 à la Banque KBL France dont il deviendra Directeur général jusqu'en 2006. Il est Associé dirigeant d'Acer Finance de 2006 à 2017. Il a été Vice-Président de l'AFG de 1997 à 2003 et de 2015 à 2017. Il est diplômé d'une maîtrise de gestion à la Sorbonne – Paris I.

**Guillaume PRACHE, Président de la FAIDER**

Diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA, il est Délégué général de BETTER FINANCE (Fédération européenne des épargnants), expert auprès de l'EIOPA (European Insurance & Pensions Authority), de l'ESMA (European Securities & Markets Authority), de l'AMF et membre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Il a été vice-président du FSUG (Financial Services User Group) de la Commission européenne. Conseiller maître à la Cour des Comptes, il a été directeur financier de Rhône-Poulenc Rorer (aujourd'hui Sanofi) puis administrateur délégué de la filiale européenne du groupe Vanguard de 2000 à 2006. Il est l'auteur de "Politique économique contemporaine" (1989), et "Les Scandales de l'épargne retraite" (2008).

**Sébastien RASPILLER, Chef du service du Financement de l'économie, Direction Générale du Trésor**

Diplômé de l'École Polytechnique en 1997, il a été chargé des marchés de l'assurance et du financement de l'entreprise, et a occupé les fonctions de Secrétaire général du comité interministériel de la restructuration industrielle jusqu'en 2013. Chargé de la politique de régulation du secteur financier (établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, entreprises et intermédiaires d'assurance, marchés financiers) et de l'épargne, le CFE est chargé d'améliorer la compétitivité, le financement des entreprises et de l'innovation.

**Laurent SAINT-MARTIN, Député, Rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale**

Élu député LREM de la 3ème circonscription du Val-de-Marne en 2017, diplômé de l'EDHEC Business School, il a travaillé dans le public (OSEO et Banque Publique d'Investissement), puis de 2016 à 2017, a été directeur commercial d'Euronext qui gère la Bourse de Paris. Désigné par les députés En marche comme rapporteur de la commission des finances en janvier 2020, il est également conseiller régional élu en 2021.



Sidonie WATRIGANT, journaliste et modératrice

Journaliste freelance et présentatrice radio et télévision diplômée de l'ESJ de Lille et de Paris 1- la Sorbonne. Elle est animatrice de Podcast et émissions TV économie et finances (BFM Business, Europe 1... "En plateau avec..." avec Le Particulier).

**Stéphanie YON-COURTIN, députée européenne,
Vice-Présidente de la commission économique
du Parlement européen**

Diplômée de l'université de Bristol et de l'Institut d'études européennes (Bruxelles), elle se spécialise en droit européen des affaires et exerce en tant que juriste à la Commission européenne, au cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer et au cabinet Allen & Overy en 2001 en droit de la concurrence, puis devient avocate au barreau de Paris en 2002. Elle rejoint le Conseil en Autorité de la Concurrence comme conseillère pour les affaires internationales au cabinet du président (2007/ 2010). Affiliée aux Républicains, élue maire de Saint-Contest (Calvados) en 2014, puis vice-présidente de la communauté urbaine de Caen la Mer (emploi, insertion, économie sociale et solidaire) et du conseil départemental, elle rejoint La République en Marche en 2019 et est élue députée européenne. Elle contribue à la Revue Concurrences depuis 2004.



ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
2022

10 & 24 AVRIL 2022

Les questions des épargnants aux candidats

La FAIDER (Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite) est de loin **la 1^{ère} organisation représentative des épargnants en France, avec 1,3 million d'adhérents** au travers de ses associations membres, dont les contrats représentent plus de 46 milliards d'euros d'épargne. C'est également la plus importante organisation représentative des épargnants de toute l'Europe, et elle est membre de la Fédération européenne BETTER FINANCE.

L'épargne financière des ménages s'élevait à fin juin 2021 à plus de 4.700 Mds d'euros (hors titres non-cotés et participations). Elle constitue de loin la **première source de financement de l'économie**. Dans cette épargne financière, l'assurance vie représente 2.141 Mds d'euros, les actions cotées et parts de fonds d'investissement 623 Mds d'euros. L'assurance vie est ainsi le premier vecteur d'épargne longue, essentiel au développement économique de notre pays. Il est donc naturel de soumettre aux candidats à l'élection présidentielle nos propositions sur l'épargne longue et sur l'épargne retraite et l'assurance vie.

L'ÉPARGNE LONGUE

L'épargne longue est un facteur essentiel de toute politique économique. Elle permet au citoyen d'améliorer son niveau de vie, de préparer sa retraite ou d'aider ses enfants. Elle est une brique importante de la protection sociale volontaire et permet à l'Etat de financer sa dette ou des projets de long terme.

L'épargne longue permet une diversification plus forte des investissements et donc un financement de l'économie réelle, de l'investissement productif ou d'infrastructures.

Question n°1 - Quelle place occupe l'épargne longue dans votre action et comment souhaitez-vous la promouvoir ?

Le succès populaire de produits d'épargne longue tels que l'assurance-vie ou plus récemment les PER, repose sur la qualité et la modularité de ces produits combinées à une très forte confiance des épargnants tant dans les acteurs qui les proposent (assureurs et banques) que dans la non remise en cause des avantages acquis au moment de la souscription.

Question n°2 - Vous engagez-vous à ne pas modifier la fiscalité de l'assurance-vie et à ne pas retirer d'avantages notamment fiscaux aux contrats déjà ouverts ?

L'inflation réduit fortement la rentabilité réelle des actifs financiers au fil du temps. Additionnée à la taxation en vigueur (qui est assise sur les revenus nominaux et non réels), les assurés y voient une double peine, surtout l'année 2021 où l'État va même taxer les pertes de pouvoir d'achat subies par de nombreux contrats.

Question n°3 - Êtes-vous d'accord pour prendre en compte l'inflation dans le calcul du montant imposable des plus-values mobilières à long terme et des autres revenus de l'épargne financière à long terme (comme c'est le cas pour l'épargne immobilière) ?

La transmission du patrimoine se construit sur le long terme et les produits d'épargne longue sont tout à fait adaptés à ces problématiques. Les abattements fiscaux actuels sont très limités par rapport aux autres pays européens.

Question n°4 - Souhaitez-vous encourager la transmission par l'épargne longue et l'assurance-vie et donc revoir les abattements fiscaux correspondants ?

ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
2022

10 & 24 AVRIL 2022

Les questions des épargnants aux candidats

LA RETRAITE ET L'ASSURANCE VIE

La préparation financière de la retraite est un enjeu sociétal très important. La constitution d'une retraite complémentaire est encouragée par les pouvoirs publics, notamment au travers d'un « avantage » fiscal, qui s'avère au final n'être qu'un report d'imposition et non une économie pérenne.

À la retraite, la rente viagère - immédiate ou différée - reste le meilleur moyen pour se constituer un complément de revenus stable et acquis jusqu'au décès et donc pour aider à mieux gérer les risques liés au grand âge. L'exposé des motifs du projet de loi PACTE prévoyait : « *un traitement fiscal plus favorable ... en cas d'acquisition d'une rente viagère, dénouement permettant à l'épargnant de se prémunir contre les risques liés au grand âge en bloquant de nouveau son épargne* ».

Question n°5 - Êtes-vous disposé à appliquer une fiscalité réellement incitative aux conversions des produits d'épargne retraite en rente viagère ?

Les produits d'épargne longue et de retraite s'avèrent relativement compliqués pour les épargnants, qui ne bénéficient souvent ni du niveau de connaissance, ni de la capacité de négociation adéquats. C'est pourquoi La Loi PACTE dispose que tous les produits d'épargne retraite individuels « *doivent être souscrits et gouvernés par une association représentant les intérêts des épargnants* ». Malheureusement, de nombreuses exceptions à ce principe perdurent encore aujourd'hui.

Question n°6 - Êtes-vous en faveur de la souscription et de la gouvernance de l'ensemble des contrats d'assurance vie dits « de groupe » et des Plans d'épargne retraite individuels par une association représentant les intérêts des épargnants ?

Les épargnants à long terme sont la majorité silencieuse de la société française.

L'épargne financière des Français (au 30 juin 2021, en milliards €)

Assurance-vie et épargne retraite	2.141	46%
Dépôts bancaires	1.896	40%
Actions cotées	356	8%
Fonds d'investissement	267	6%
Obligations cotées	39	1%
Total (hors titres non cotés et divers)	4.699	100%

Source : Banque de France

Tel un marathonien, l'épargnant fait un effort constant dans la durée : avec des taux à long terme négatifs, son effort n'est pas récompensé.

Depuis la réforme de la fiscalité de 2018, l'épargne longue subit la double peine avec une érosion de sa valeur réelle par l'inflation et une taxation des revenus nominaux, c'est-à-dire en grande partie fictifs :

- **Inflation française 2021 à 3,4% + Rendement net nominal fonds euros à 1 % = une perte de pouvoir d'achat > à 2% et avant impôts**
Conséquence : le gouvernement va taxer des pertes de pouvoir d'achat
- On constate une évolution du positionnement de l'assurance vie clairement perçue par les épargnants comme un placement « long terme » (cf. étude Cercle de l'Épargne 2019-2021) :
 - **L'assurance vie en euros a perdu 6 points de perception**
 - **L'assurance vie en unités de compte a perdu 3 points (vues comme risquée, chère et complexe)**
 - **Le bitcoin a grimpé de 6 points, mais reste (encore) loin dans le classement**
- **La moyenne des rétrocessions sur unités de compte est de 0,75 à 0,80%**
- **La fiscalité est défavorable pour les épargnants à long terme (bloquer son argent sur le long terme et prendre des risques pénalisés à la sortie)**

La FAIDER souhaite défendre l'épargne longue et la développer et regrette que la fiscalité ne fasse pas de distinguo entre épargne courte et longue, à l'inverse de l'investissement immobilier qui bénéficie d'abattements fiscaux croissants avec la durée de détention.

Notre proposition est de proposer une fiscalité plus équitable, qui ne pénalise pas mais au contraire encourage les Français à épargner à long terme et d'accompagner l'envie d'investir des Français. Il est nécessaire de proposer des produits financiers plus compétitifs, d'être plus efficaces sur les frais de gestion et de revenir à un commissionnement des produits d'épargne retraite qui évite le biais de sélection des fonds comme celui qui avait été retenu pendant 15 ans pour le « PERP ».

Nos propositions d'amélioration en détail :

DÉVELOPPER UNE ÉPARGNE LONGUE QUI OFFRE DES PERSPECTIVES D'AUGMENTATION DE SON POUVOIR D'ACHAT

L'épargne longue est un facteur essentiel de toute politique économique. Elle permet – si elle est rémunérée décemment - au citoyen d'améliorer son niveau de vie, de préparer sa retraite ou d'aider ses enfants. Elle est une brique importante de la protection sociale volontaire et permet à l'Etat de financer sa dette ou des projets de long terme. L'épargne longue permet une diversification plus forte des investissements vers un financement de l'économie réelle, de l'investissement productif durable, de l'innovation et des d'infrastructures.

1. Le développement de l'épargne longue passe par la confiance des épargnants dans la stabilité de son cadre réglementaire.

Le succès populaire de produits d'épargne longue tels que l'assurance-vie ou plus récemment les Plans d'Epargne Retraite (PER), repose sur la qualité et la modularité de ces produits combinées à une très forte confiance des épargnants tant dans les acteurs qui les proposent (assureurs, gestionnaires d'actifs et banques) que dans la non remise en cause des dispositions acquises au moment de la souscription.

En particulier, la FAIDER estime que les campagnes tendant à supprimer de soi-disant avantages fiscaux exorbitants de l'assurance vie ne sont pas fondées, oubliant au moins deux points essentiels :

- L'assurance vie, en particulier parce qu'elle seule permet une sortie sous forme de revenu périodique à vie (la « rente viagère »), n'est pas seulement un produit d'épargne financière, mais est aussi un outil adapté à la protection contre les risques du grand âge ;
- La mise en avant de soi-disant avantages fiscaux de l'assurance vie , que ce soit pour les revenus, ou pour les successions omettent systématiquement de prendre en compte les avantages fiscaux souvent aussi ou plus importants attribués par le législateur à d'autres produits d'épargne longue mais pas à l'assurance vie ; par exemple l'exonération totale d'impôt sur le revenu pour les PEA (Plans d'épargne en actions) après cinq années de détention, et, en matière d'imposition des transmissions, la possibilité de démembrement de la propriété des comptes titres et de l'immobilier avec réserve d'usufruit, et la non taxation des plus-latentes sur comptes titres lors du décès de l'épargnant, avantages dont est privée l'assurance vie.

[Plus d'informations ici](#)

→ La FAIDER demande la stabilité du cadre réglementaire de l'épargne longue et de l'assurance vie. En particulier, le/la prochain(e) président(e) de la République doit s'engager à ne pas remettre en cause les dispositions notamment fiscales encadrant les contrats et produits d'épargne longue déjà souscrits.

2. 40 milliards de pertes de pouvoir d'achat avant impôts pour les épargnants en € en 2021 43 milliards de pertes de pouvoir d'achat après impôts Taxer les revenus réels de l'épargne longue et non pas les revenus fictifs

La « répression financière » et l'inflation réduisent fortement la rentabilité réelle de l'épargne au fil du temps. Additionnées à la taxation en vigueur -assise sur les revenus nominaux et non réels - les épargnants subissent une double peine, tout particulièrement pour l'année 2021 où l'État taxe même les quelques 40 milliards

d'euros de pertes de pouvoir d'achat subies par la masse des contrats d'assurance vie en euros¹, le premier produit d'épargne financière longue des Français. C'est encore pire pour les comptes d'épargne bancaires, souvent aussi détenus sur une longue durée.

[Plus d'informations ici, et là](#)

- **La FAIDER propose de prendre en compte l'inflation dans le calcul du montant imposable des plus-values mobilières à long terme et des autres revenus de l'épargne financière à long terme, par exemple en instaurant des abattements croissants en fonction de la durée de détention, comme c'est le cas pour l'épargne immobilière.** Cette mesure aurait aussi l'avantage de restaurer des incitations fiscales à développer l'épargne longue, incitations largement supprimées en 2018.

3. Assouplir la transmission de patrimoine entre générations, très restreinte en France

La transmission du patrimoine se construit sur le long terme et les produits d'épargne longue sont tout à fait adaptés à ces problématiques. Les abattements fiscaux actuels sont très limités par rapport aux autres pays Européens, alors que les inégalités de patrimoine entre générations s'accroissent.

Concernant les abattements fiscaux sur donations, il convient de donner un vrai coup de pouce aux jeunes générations pour les aider à investir dans leur avenir. Le besoin d'aider les jeunes s'intensifie que ce soit pour financer leurs études, leur premier logement, la création de leur propre emploi ou leur envie d'innover via la création d'entreprise.

- **La FAIDER propose de permettre une donation avec un seuil d'imposition toujours plafonné à 100 000 €, mais renouvelable tous les 5 ans contre 15 ans actuellement, toujours dans le cadre d'une filiation directe (grands-parents, parents, enfants, petits-enfants) ;**
Mais aussi de faire bouger les lignes immuables depuis plusieurs décennies sur les donations entre grands-oncles/grands-tantes, oncles/tantes, et neveux/nièces et petits-neveux/petites-nièces avec un abattement (seulement 7 967 € actuellement) et des taux (de 5 à 40%) identiques.

AMÉLIORER LA RETRAITE ET L'ASSURANCE-VIE

4. L'épargne retraite doit prémunir contre les risques liés au grand âge

La préparation financière de la retraite est un enjeu social très important. La constitution d'une retraite complémentaire est encouragée par les pouvoirs publics, notamment au travers de ce qui est souvent appelé un « avantage » fiscal, qui n'est en réalité qu'un report d'imposition et non une économie pérenne. À la retraite, la rente viagère - immédiate ou différée - reste le meilleur moyen pour se constituer un complément de revenus stable et acquis jusqu'au décès et donc apte à prévenir les risques liés au grand âge.

¹ Le total de l'épargne détenue en fonds en euros était de 1653 milliards d'euros fin juin 2021. Leur rémunération moyenne nominale pour 2021 est estimée à moins de 1% (moyenne nettement supérieure toutefois pour les fonds en euros souscrits par les associations indépendantes d'épargnants membres de la FAIDER, cf. [chiffres détaillés ici](#)), alors que l'inflation 2021 est de 3,4% (Eurostat - indice des prix à la consommation harmonisé -IPCH), soit 2,4% de rendement négatif réel.

L'exposé des motifs du projet de loi PACTE (2019) prévoyait : « un traitement fiscal plus favorable ... en cas d'acquisition d'une rente viagère, dénouement permettant à l'épargnant de se prémunir contre les risques liés au grand âge en bloquant de nouveau son épargne ».

Mais le législateur n'a pas concrétisé cette exigence, le plafond d'exonération global de 10% sur les pensions n'a pas bougé et est déjà souvent largement utilisé par les pensions des régimes obligatoires.

Par ailleurs, une rente immédiate ou différée à un âge souhaité (qui peut être envisagée plutôt comme une future aide pour financer sa dépendance au grand âge), par exemple vers 80-85 ans – espérance de vie moyenne pour les Français et Françaises respectivement - est souhaitable dans l'intérêt de l'épargnant et de la société en général. Les recherches de finance comportementale soulignent l'efficacité des options « par défaut » qui facilitent la « bonne » décision de l'épargnant et une meilleure prise en compte de ses intérêts de long terme.

[Plus d'informations ici](#), [et là](#)

→ **Concernant l'épargne retraite, la FAIDER propose d'améliorer l'attractivité d'une sortie en rente viagère avec un traitement fiscal plus avantageux que celui de la sortie en capital.**

Ce revenu destiné à financer notre vie jusqu'à son terme, viager donc par essence, apporte une tranquillité d'esprit indispensable lorsque l'on aborde le grand âge. L'argent est fléché, bloqué à bon escient par l'épargnant. Notre proposition est de mettre en place une incitation fiscale forte dans les limites d'un plafond d'exonération doublé à 20% pour les pensions d'épargne retraite (actuellement à seulement 10% pour toutes les pensions toutes origines confondues).

→ **La FAIDER propose aussi d'imposer par la loi la sortie par défaut des PER en rente viagère, immédiate ou différée au choix de l'épargnant.**

5. Les produits d'épargne longue et retraite individuels « *doivent être souscrits et gouvernés par une association représentant les intérêts des épargnants* » (Loi PACTE)

Les produits d'épargne longue et de retraite s'avèrent relativement compliqués pour les épargnants, qui ne bénéficient souvent ni du niveau de connaissance, ni de la capacité de négociation adéquats. C'est pourquoi, la Loi PACTE dispose que tous les produits d'épargne retraite individuels « *doivent être souscrits et gouvernés par une association représentant les intérêts des épargnants* ». Malheureusement, de nombreuses exceptions à cette règle pourtant claire perdurent encore aujourd'hui, de nombreux et importants contrats d'assurance vie et d'épargne retraite dits « de groupe » n'étant pas souscrits par une association représentant les intérêts des épargnants.

[Plus d'informations ici](#)

→ **La FAIDER propose d'améliorer et d'harmoniser la gouvernance de l'épargne retraite et de l'assurance vie individuelles avec la souscription via des associations de souscripteurs indépendantes de l'assureur.**

La loi PACTE a instauré ce principe dans les fondamentaux du Plan Epargne Retraite PER, mais il n'est pas encore appliqué pour les PER sous forme de comptes titres, pour les contrats d'assurance vie de groupe des bancassureurs, le COREM, etc. Notre proposition est de respecter le principe édicté par la Loi PACTE d'appliquer le même niveau de gouvernance et de représentation des épargnants pour tous les différents acteurs de la place et pour tous les épargnants de long terme.

6. La transparence des frais doit être améliorée

Concernant la protection de l'épargnant, et la transparence des outils de placement, la FAIDER a toujours milité pour donner plus de lisibilité et faciliter la compréhension des épargnants. En 2021, le ministre de l'Économie et des finances a demandé un rapport à la présidente du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) sur le niveau et la transparence des frais des plans d'épargne retraite et – au-delà – de l'assurance vie. Ce rapport – auquel la FAIDER en tant que membre du CCSF a participé – préconise à juste titre une plus grande transparence des frais pour tous les prospects sur internet, l'affichage des frais annuels totaux et la comparabilité des offres. La seconde préconisation correspond à ce que la FAIDER avait obtenu en 2005, mais qui avait été ensuite abrogé : l'affichage obligatoire des frais totaux annuels sur encours, et non pas seulement ceux du contrat lui-même d'un côté et ceux des unités de compte sous-jacentes d'un autre. Les contrats en unités de compte sont en effet un des rares produits qui n'affiche pas son prix total.

[Plus d'informations ici.](#)

→ **La FAIDER propose de simplement ajouter une colonne « coût total annuel » dans le document donnant la liste des unités de compte du produit.**

Cette proposition reprise par le CCSF a été partiellement validée par [l'accord « de place » du 2 février 2022](#), qui marque un progrès dans la transparence des frais, mais ne dévoile toujours pas dans son tableau « unique » le total des frais annuels sur encours payé par les épargnants. Cette « place » a de nouveau exclu la principale partie concernée, à savoir les épargnants, et inclus seulement les représentants des fournisseurs et distributeurs.

7. Résoudre le problème des conflits d'intérêts en matière de conseil – un enjeu de dizaines de milliards d'euros pour les épargnants retraite.

La Commission européenne doit publier d'ici la fin 2022 sa « stratégie pour les épargnants » européens ([plus d'informations ici](#)). Un de ses quatre principaux objectifs affichés est d'assurer un conseil financier « non biaisé ». Il s'agit de résoudre le problème de conflit d'intérêt posé par les commissions de vente perçues tout au long de la durée de vie d'un placement par le distributeur. Les recherches récentes montrent que cette rémunération introduit trop souvent un biais dans la sélection des unités de compte, celles n'offrant pas ou peu de commissions (en général et de fait les moins chères) étant trop souvent délaissées par les distributeurs au profit des autres.

Ce problème est donc d'autant plus sensible que la durée du placement concerné est longue, puisque les commissions sont perçues tous les ans sur les encours totaux. C'est pourquoi, lors de la création du PERP (plan d'épargne retraite populaire) en 2003, le législateur a requis que les éventuelles commissions liées à la vente des unités de compte soient reversées au plan.

Malgré les demandes des épargnants, la loi PACTE a malheureusement mis fin à cette obligation pour les nouveaux plans d'épargne retraite (PER). D'après nos estimations, cela représente **un transfert de plus de 30 milliards d'euros des épargnants retraite vers les distributeurs et les assureurs sur 20 ans².**

[Plus d'informations ici](#)

² Sur la base de commissions moyennes sur unités de compte d'environ 0,75% (source: GoodValueforMoney.eu), d'un encours moyen des PER de 300 milliards d'euros (objectif du ministère des finances pour 2023), et d'une part moyenne d'unités de compte de 70% dans les PER.

→ **Notre proposition est de revenir aux dispositions adoptées dès 2003 pour le PERP : les éventuelles commissions sur le conseil et la distribution des unités de compte sont reversées aux PER eux-mêmes, donc aux épargnants retraite.**

Toutes choses égales par ailleurs, ce retour aux saines règles en vigueur de 2003 à 2019 **réduirait le montant moyen des frais annuels supportés par les épargnants dans les PER d'environ 30%**³ et éliminerait le risque de conflit d'intérêt dans la sélection des unités de comptes proposées aux épargnants.

³ Exemple des PER en unités de comptes actions : le rapport du CCSF estime le coût total annuel moyen (hors frais de gestion pilotée non chiffrés) à 2,75% dont 0,87% de commissions de vente.